

Commune de Muespach-le-Haut

date de dépôt : 10 janvier 2012
demandeur : Monsieur et Madame
BIDEAU Emmanuel et Nadège
pour : la modification de façades
d'une maison et mise en place
d'une clôture
adresse terrain : 22 Rue de Bâle, à
Muespach-le-Haut (68640)

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Muespach-le-Haut

Le maire de Muespach-le-Haut,

Vu la déclaration préalable présentée le 10 janvier 2012 par Monsieur et Madame BIDEAU Emmanuel et Nadège demeurant 19b Rue Rogg-Haas, Sierentz (68510);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la modification de façades d'une maison et mise en place d'une clôture ;
- sur un terrain situé 22 Rue de Bâle, à Muespach-le-Haut (68640) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 3/08/1998 et modifié les 1/03/2001, 31/01/2006 et 30/06/2011 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à MUESPACH-le-HAUT, Le 26 JAN. 2012



Le maire,

BOHRER André

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.